



Affiché le 16/04/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Dotation de solidarité communautaire 2025

Délibération n° 25 04 12

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Gérard Branda par Madame Sandrine Barralis, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza

Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu l'article L. 5211-28-4 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies du code général des impôts,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités et plus particulièrement son article 185 locales,

Considérant que la dotation de solidarité communautaire constitue pour la Communauté de Communes un outil de péréquation destiné à réduire les inégalités entre les communes membres et plus particulièrement vis-à-vis des communes les moins peuplées,

Considérant que la dotation de solidarité communautaire est répartie en fonction de deux critères majoritaires et d'un critère libre, à savoir :

- l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de la Communauté concernée (pondération de 26 %),
- l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen de la communauté concernée (pondération de 25 %),
- une dotation de 7,62 € par habitant (pondération de 49 %),

Considérant que l'enveloppe globale est fixée à 335.500 € pour l'année 2025,

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président, propose ainsi la répartition de la dotation de solidarité communautaire pour l'exercice 2025 :

Communes	Population	DSC 2025
Bendejun	956	26 421,43 €
Berre-Les-Alpes	1 250	23 124,47 €
Blausasc	1 676	24 846,55 €
Cantaron	1 299	22 164,77 €
Coaraze	822	20 918,72 €
Contes	7 623	70 501,14 €
L'Escarène	2 580	38 369,05 €
Luceram	1 276	28 619,95 €
Peille	2 311	30 526,22 €
Peillon	1 461	26 657,59 €
Touët-de-L'Escarène	307	23 350,10 €
TOTAL	21 561	335 500,00 €

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Décide**, pour l'exercice 2025, d'instituer une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des onze communes qui composent la Communauté de Communes.

- **Détermine**, pour l'année 2025, le montant de la dotation de solidarité communautaire à 335.500 €.

- **Approuve** la répartition selon les critères énoncés.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

AR Prefecture

006-240600593-20250414-CC250412-DE
Reçu le 16/04/2025

Délibération n° 25 04 12

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M-T BARRIOS BRETON

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA